

Les Brèves de l'AFE - n° 57 et 58

Du 1^{er} au 30 juin 2010

Revue de presse

Il s'agit d'un relevé de ce qui a été vu dans la presse écrite autre que LUX ou sur le web. Elle n'exprime pas le point de vue de l'AFE. Si vous souhaitez réagir sur un article, écrivez-nous à afe@afe-eclairage.com.fr

A sa création en 2007, la Dirif a hérité du patrimoine routier de l'Île-de-France, reprenant, entre autres, la compétence Eclairage aux départements.

Son objectif est d'harmoniser les conditions de conduite sur la région. Cela passe notamment par une harmonisation de l'éclairage des routes : 243 km de routes sur les 787 gérés par la Dirif sont éclairés aujourd'hui. « Demain, ils ne seront plus qu'une centaine ». Seront conservés les éclairages « sur les endroits à risque comme les zones d'urbanisation dense, les portions de réseau qui comportent des successions de tunnels ou les sections à forte densité de bretelles d'entrée et de sortie ».

Avant toute coupure, des travaux préparatoires seront effectués : renfort de la signalisation horizontale et réfection de chaussée.

Les chiffres de l'accidentologie seront étudiés sur deux ans avant de décider la dépose définitive des équipements éteints.

« Les usagers occasionnels risquent d'être surpris par l'absence d'éclairage et, en cas d'accident, des actions mettant en cause la responsabilité de la puissance publique ne sont pas à exclure » (riskassur).

(Routes et services / Réseaux VRD - Juin / BatiActu - 4 juin / RiskAssur.com 14 juin 2010)

Note de l'AFE : L'AFE a rédigé un Point de vue sur l'éclairage public et la sécurité routière basé sur une étude menée en partenariat avec le CNRS de Strasbourg. Vous pouvez le retrouver sur le site Internet de l'Association, en ou [cliquant directement ici](#).

A noter : l'argument avancé selon lequel les automobilistes réduisent leur vitesse lorsque la lumière artificielle est éteinte est faux. En revanche, de nuit, lumière éteinte, la visibilité du conducteur porte à 70 m alors que la distance de freinage d'un véhicule à 110 km/h est de 130 m. Tout obstacle sera donc vu trop tard.

Vous pouvez donner votre avis sur le sujet en vous rendant sur le [forum de l'AFE](#).

L'A15, dont l'éclairage est coupé sur 15 km depuis 2007 suite à un acte de vandalisme, se verra bientôt ré-éclairée sur une portion sud de l'échangeur avec l'A115, « en raison de l'intensité des échanges et de la densité urbaine ».

(Routes et services - Juin 2010)

En trois années d'activité, 10 000 points de collecte Récylum, desservant l'ensemble de la population française, ont permis la récupération de 10 000 tonnes de lampes usagées, soit environ 70 millions d'unités, avec un taux de recyclage de 96 %. « Les actions de sensibilisation que mène Récylum se font en partenariat avec des Associations telles que France nature environnement, Consommation logement et cadre de vie ou encore l'Association française de l'éclairage ».

(Enjeux / BricoMag- Juin 2010)

Fondé en 2008 à l'initiative de la CCI de Lyon par Philips, Le Comptoir Lyonnais d'électricité, l'ENTPE et CDO pour fédérer et développer les savoir-faire en éclairage en Rhône-Alpes, le Cluster Lumière, qui comptait 91 adhérents au 31 décembre 2009, vient d'être labellisé

« grappe d'entreprises » par le gouvernement. Organisé en 5 groupes de travail (magasins, industrie, tertiaire, éclairage public et Innovation amont des systèmes LED) le Cluster a pour objectif 2010 d'identifier et d'activer des sites permettant des démonstrations et expérimentations des solutions préconisées par ces groupes de travail.

(Le Moniteur - 1^{er} juin / Lyon-Entreprises - 2 juin 2010)

Pour un bâtiment, l'éclairage peut représenter jusqu'à 40 % de l'électricité consommée. Grâce à des matériels performants, des économies peuvent être réalisées sur la consommation et la maintenance.

(Copropriété et travaux - Eté 2010)

La réglementation relative aux personnes handicapées, dont les décrets ont été publiés en décembre 2009, impose des niveaux d'éclairage minimum : 150 lux dans les escaliers, 100 dans les circulations, 50 dans les parkings, 20 dans les circulations extérieures.

(Copropriété et travaux - Eté 2010)

La 22^{ème} édition du Concours des lumières, organisé par le Serce, a distingué la mise en lumière par des LED de la grille royale du château de Versailles (13 800 points lumineux), qui reçoit le premier prix. Bernard Vadon, président du Serce, rappelle que « Lorsque la technologie LED, dont le coût d'investissement reste élevé, n'est pas utilisée, l'innovation reste présente, même avec des projecteurs à lampes traditionnelles. » L'éclairage de la Basilique Saint-Nicolas-de-Port (2nd prix) en est une illustration. Le troisième prix a été décerné à la mise en lumière de la vallée des usines à Thiers.

(Moniteur - 4 juin 2010)

Le 14 avril dernier, le Conseil européen a adopté une disposition (entrant dans la directive sur la performance énergétique des bâtiments) imposant aux bâtiments publics d'être « zéro énergie » après le 31 décembre 2018.

(Journal des Maires - 15 juin 2010)

Michel Francony (63 ans), diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE), Président du directoire d'ERDF, succède à Christian Corbé à la présidence de l'AFE.

(InfoBuro Mag / Energie 2007 - 17 juin / La Tribune - 21 juin / Gestion Sociale - 24 juin / le Courrier du meuble / Executive - 25 juin / La Voix des communes - 28 juin 2010)

Note de l'AFE : le communiqué de presse annonçant l'élection de M. Francony à la présidence de l'AFE est disponible sur le site de l'Association. Vous pouvez y accéder directement [en cliquant ici](#).

La RATP lance une expérimentation dans la station de métro Censier-Daubenton (ligne 7) : un éclairage utilisant exclusivement des lampes à LED (100 000 LED pour 600 points lumineux). La RATP précise avoir eu recours à "un système innovant" afin de conserver les équipements "déjà en place pour leur permettre de fonctionner avec des tubes à LED standard". A lui seul, l'éclairage représente 10 % de la **consommation d'énergie** de la RATP.

(Energie 2007 - 16 juin / Greenzer - 18 juin 2010)

Note de l'AFE : Attention à la bonne utilisation de « tubes à LED » en remplacement de tubes standard dans des luminaires existants non adaptés. Un Point de vue sur le sujet est en cours à l'AFE et sera prochainement diffusé. La revue LUX y a consacré un sujet récemment. Retrouvez-le [en cliquant ici](#).

La Loi de Grenelle 2 imposera dès le 1^{er} janvier 2012 l'insertion d'une annexe environnementale à tous les baux à usage de bureaux et de commerce (sur une surface supérieure à 2 000 m²). « Concrètement, les enseignes, locomotives de centres commerciaux, et leurs bailleurs devront s'engager par contrat à « procéder à un relevé de leurs consommations énergétiques réelles en énergie finale ». En clair, le bail vert est sur les fonts baptismaux ».

(La Tribune - 18 juin 2010)

Les produits de haute technologie, tel que les LED, dépendent, pour leur fabrication, de métaux rares comme le gallium ou le germanium. « Problème : la quasi-totalité de ces matières premières devenues stratégiques sont entre les mains d'une poignée de pays ». Au premier rang desquels la Chine (95 % de la production mondiale). La Commission européenne vient de publier un rapport qui s'inquiète de pénuries à venir pour quatorze de ces éléments, qualifiés de « critiques ». La pénurie pourrait intervenir dans les vingt ans. Dépourvus de solution miracle, les experts européens recommandent notamment d'intensifier l'effort sur le recyclage. « La situation est d'autant plus préoccupante que début juin, Pékin a annoncé la reprise en main par l'État de la production des métaux stratégiques ».

([Le Figaro](#) - 18 juin 2010)

A compter du 1^{er} juillet 2010, les déchets d'équipements électriques et électroniques professionnels de 5 secteurs professionnels (dont les matériels d'éclairage) pourront aussi être collectés et recyclés par l'organisme Récylum. Le gisement concerné est estimé à 70 000 tonnes d'équipements par an. En 2007, moins de 8 % ont fait l'objet d'une collecte sélective en vue de leur traitement selon l'ADEME.

Cette initiative, lancée après un test en région Rhône-Alpes de plusieurs mois par cinq Syndicats professionnels (Domergie, Gesi, Gisel, Gimes et le Syndicat de l'éclairage) est financée entièrement par les producteurs.

(Baticom - Mai/Juin / actu-environnement.com / Le Journal de l'environnement / France BTP / BatiActu - 9 juin / La Tribune / Environnement on line - 10 juin / Le Monde - 15 juin / Recyclage Récupération --21 juin / AFP - 26 juin 2010)

Rappel de l'AFE : les lampes professionnelles, bénéficiant d'un statut particulier, ne sont pas concernées par ce système. Elles sont considérées comme déchets « ménagers » par le décret 2005-829 et ses arrêtés d'application et suivent, de ce fait, une filière spécifique également gérée par Récylum.

Les solutions d'éclairage par diodes électroluminescentes (LED) commencent à occuper une place centrale alors que l'intérêt et la demande d'éclairage novateur à économie d'énergie vont croissants et que les gouvernements du monde entier promulguent de strictes normes énergétiques. Pour accélérer le développement produit des LED, GE Lighting et Rambus Inc ont signé un vaste accord de licence. Les efforts initiaux porteront sur la création d'un système d'éclairage LED plat destiné aux éclairages architecturaux et commerciaux des marchés globaux.

([ITEspresso.fr](#) / ZoneBourse - 29 juin 2010)

Le Musée du Louvre a signé un accord de partenariat avec le groupe Toshiba pour remettre à neuf une partie de son éclairage. Le groupe japonais va fournir les équipements et prendre en charge les coûts de remise en lumière de la Cour carrée, de la Pyramide et de la Cour Napoléon. Au total, 4 500 nouveaux luminaires vont être installés d'ici à fin 2012.

([GreenUnivers](#) / [La Tribune](#) / [Enerzine.com](#) - 30 juin 2010)

Le Grenelle de l'environnement impose aux chaînes de distribution de retirer de leurs rayons les lampes à incandescence de 60 W à compter du 30 juin 2010 (après les 75 et les 100 W en 2009). « La donne a déjà bien changé sur le marché de l'éclairage. Selon l'institut GFK, les ampoules à incandescence ne représentent plus que 54 % du volume total vendu dans le secteur, contre 70 % il y a un an. En valeur, elles correspondent à 23 % du marché. » Pour l'instant, les lampes fluorescentes compactes semblent prendre le relais, mais déjà, les lampes à LED arrivent : « D'ici à deux ans, le marché des lampes à LED aura doublé. Aujourd'hui, elles représentent 6 % du marché de l'éclairage. Cela pourrait passer à 12-13 % d'ici à deux ans et de 25 à 30 % d'ici à cinq ans », prévoit Virginie Puard, analyste chez GFK ».

([Les Echos](#) - 30 juin 2010)

Le Centre des sciences et techniques du bâtiment (CSTB) vient de finaliser une étude diligentée par l'ADEME sur les champs électromagnétiques des lampes fluorescentes compactes. La méthodologie adoptée ne permettait pas d'effectuer des mesures à moins de 30 cm. L'ADEME recommande l'utilisation des lampes fluorescentes compactes mais, « principe de précaution

oblige », l'agence préconise « de respecter une distance minimale de 30 cm entre l'utilisateur et la lampe dans le cas d'une utilisation prolongée ».

(L'Express / Maison à Part - 30 juin 2010)

Note de l'AFE : Une étude diligentée par les offices fédéraux suisses de la santé et de l'énergie est allée en-deçà des 30 cm, mesurant les courants induits dans le corps de l'utilisateur. Elle conclut : « In conclusion, the worst-case exposure of all investigated bulbs at a separation of 2 cm were within the ICNIRP limits, the majority of which with large margins. The maximum induced current density drops by a factor of 5 after moving 200mm away from the bulb. » L'étude du CSTB, quant à elle, précise : « Après analyse des résultats des mesurages, et compte tenu des incertitudes associées, toutes les lampes testées sont conformes aux valeurs limites d'exposition de la réglementation (valeurs données par l'ICNIRP et reprises dans le décret n°2002-775). En moyenne sur l'ensemble des lampes testées, la valeur efficace du champ électrique dans la bande de fréquences [10 kHz - 300 kHz] dans la direction maximale d'émission à une distance de 30 cm vaut 15.2 V/m, soit 17.4 % de la valeur limite d'exposition. » Voir l'étude ITIS sur le site de l'AFE, ou [en cliquant ici](#). L'étude du CSTB y est également téléchargeable : [cliquez ici](#).

Du fait du Grenelle de l'environnement, les lampes à incandescence de 60 W sont retirées des rayons des magasins à compter du 30 juin 2010. Les lampes fluorescentes compactes qui permettent de les remplacer doivent être recyclées en fin de vie auprès de l'éco-organisme Récylum, qui collecte aujourd'hui un tiers du gisement. « On est dans la moyenne européenne » précise Hervé Grimaud, directeur général de Récylum, « et nous espérons passer à un taux de 65 % d'ici à 2016 ». Depuis la création de Récylum il y a trois ans, 26 000 points de collecte ont été installés en France. Les commerces ont une obligation de reprise gratuite des lampes usagées dans le cadre du « 1 pour 1 », mais, dans la majorité des magasins, inutile d'acheter une nouvelle lampe pour pouvoir déposer l'ancienne. « Encore faut-il que les enseignes jouent le jeu, ce qui n'est pas toujours le cas, selon une enquête de l'UFC-Que Choisir. Environ 44 % des commerces visités étaient dans l'illégalité ».

(20 minutes - 30 juin 2010)

Note de l'AFE : pour plus de renseignements sur le calendrier d'interdiction de mise sur le marché des lampes énergivores, voir le Flash info de l'AFE [en cliquant ici](#). Vous trouverez un document simplifié sur les technologies de substitution à l'incandescence sur le site de l'AFE, ou [en cliquant ici](#). Enfin, pour donner votre avis sur ces textes (règlement européen et convention volontaire française), venez participer au débat traitant de ce sujet sur [notre Forum](#).

En région

AFE Bretagne - Baud – 8 juin 2010 - Conférences sur l'éclairage de demain

« La salle du Scaouët recevait le Syndicat départemental d'énergies du Morbihan (Sdem), tout d'abord pour son assemblée régionale annuelle, puis pour une conférence-débat sur les problématiques de l'éclairage de demain. Près de 300 personnes ont répondu présent à l'invitation. La conférence a débuté par un exposé sur la lumière et ses effets sur l'être humain, par le professeur Christian Corbé, président de l'Association française de l'éclairage (AFE). La conférence a ensuite porté sur la consommation de l'éclairage public dans le Morbihan, qui représente aujourd'hui 49 GWh, soit l'équivalent de 21 000 foyers environ. Dans une commune, le choix d'éclairer est du ressort du maire. Les horaires d'extinction de l'éclairage sont régis par arrêtés municipaux et des normes pour le niveau et la qualité de celui-ci. Il ressort des études qu'il vaut mieux baisser l'éclairage que de créer des trous sombres en allumant un lampadaire sur deux. De même, il est préférable de changer une ampoule lorsque son temps de vie est dépassé, car même si elle éclaire toujours, elle consomme plus. Pour les installations extérieures, à partir de 2012, les lampes sodium haute pression et celles à iodures métalliques de type E27 et E40 seront bannies. En 2015, ce sera le tour des lampes « ballon fluorescent » et 2017 celui des lampes iodures métalliques de type quartz. [...] Depuis le 1^{er} janvier 2009, 253 communes du département ont délégué leur compétence investissement en éclairage public au Sdem, soit plus de 70 000 points lumineux »

(Le télégramme - 10 juin 2010)

Note de l'AFE : Christian Remande est également intervenu lors de cette manifestation, sur les enjeux liés à l'éclairage public.

Prochaines manifestations AFE (Pour vous inscrire en ligne à ces évènements : RDV sur les pages régionales de www.afe-eclairage.com.fr)

7 octobre 2010 - 18 h 30 (à confirmer)

Lieu : Bordeaux

Type de manifestation : Conférence sur l'efficacité énergétique en éclairage intérieur

AFE Sud-ouest Atlantique

Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, cliquez ici

27 et 28 septembre 2010 à Tours
Les Journées nationales de la lumière de l'AFE
« Lumières durables et nouvelles technologies »
Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, cliquez ici

Brèves en passant

- **Toute l'actualité de l'éclairage est dans la revue LUX.** Pour vous abonner ou recevoir un spécimen gratuit, rendez-vous sur www.lux-editions.fr. Retrouvez les sommaires des derniers numéros dans la rubrique documentation du site de l'AFE
- **Formation AFE** : le programme 2010 des formations de l'AFE est téléchargeable sur le site de l'AFE. Pour le trouver, rendez-vous dans la rubrique formation, ou [cliquez ici](#).
- **Le Moniteur et les CTB partenaires des JNL 2010 !** Cette année, les JNL, qui se tiendront à Tours les 27 et 28 septembre prochains, sont organisées en partenariat avec le Moniteur et les Cahiers techniques du bâtiment. Pour télécharger le programme, rendez-vous sur le site Internet de l'AFE, ou [cliquez ici](#).



Election du Président de l'AFE

Lors de son assemblée générale du 10 juin dernier, l'AFE a élu à sa tête Michel Francony, Président du directoire d'ERDF. Il succède ainsi à Christian Corbé.

[Voir le communiqué de presse relatif à cette élection](#)

Association française de l'éclairage • Loi 1901

17, rue de l'Amiral Hamelin • 75783 PARIS Cedex 16 • Tél : +33 (0)1 45 05 72 00 • Fax : +33 (0)1 45 05 72 70
Site internet : www.afe-eclairage.com.fr • e-mail : afe@afe-eclairage.com.fr